

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de Castelnau d'Arbieu
32500 Castelnau d'Arbieu

Département du Gers

Compte Rendu Sommaire de la Réunion du Conseil Municipal 23 septembre 2016

L'an deux mil seize, le 23 septembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau d'Arbieu, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie

PRESENTS : CALVI Cristelle, CIAPA Emmanuel, DUREAU Christine, MASSON Claude, RICAUD Paulette, SENAT Georges SOLANA Claude, TARBOURIECH Olivier.

ABSENTS EXCUSES : LAPORTERIE Chantal (a donné procuration à G.SENAT), CANDELON Denis (a donné procuration à E. CIAPA), POLES Daniel

SECRETAIRE : Claude MASSON

- Approbation compte-rendu du 05 septembre 2016 ;
- Convention cantine Lectoure.
- Programme voirie 2016 ;
- Maisons rue Labarthe ;
- Travaux cuisine subvention ;
- CCLG : modification statutaire
- Questions diverses.

Approbation du compte rendu du 05 septembre 2016 :

Aucun commentaire

Vote : 10 pour approbation compte-rendu.

Convention cantine Lectoure :

M le maire évoque le prix de la cantine des communes.

Mme CALVI demande la participation de la commune : « subvention » au-delà de 3 €.

Lectoure nous sollicite pour signer une convention, comme tous les ans.

Vote : 10 voix pour signer la convention avec Lectoure et participer au-delà de 3 € pour les communes de Fleurance, Lectoure et Saint Clar.

Programme voirie 2016 :

M le Maire apporte les explications des études de cette portion de voirie (route d'Arnaud), ainsi que des démarches des appels d'offres.

Le service voirie de la CCLG est notre maitre d'œuvre.

Les offres : Carrère : 27365.50 € HT
Malet : 27563.09 € HT
STPAG : 32960.80 € HT

Ces travaux comprennent aussi une partie au Lotissement.

Ils seront constitués sur les parties de voirie les plus dégradées ; Busage et curage sont aussi prévus.

Le montant de ces travaux est inscrit au budget prévisionnel 2016.

Mme DUREAU demande à M le Maire le planning prévisionnel de ces travaux ; M le Maire précise qu'ils sont prévus en fin d'année, selon les intempéries.

Vote : 9 voix pour, 1 voix contre le choix de l'entreprise CARRERE pour ces travaux.

Maisons rue Labarthe :

Présentation de l'étude de l'architecte.

La présentation de ces documents amène plusieurs conseillers à se poser la question de la valeur des maisons.

M CIAPA se demande comment ces maisons ont pu être achetées, sans avoir préalablement fait chiffrer le coût des travaux pour les réhabiliter.

Le projet le plus opportun consisterait à détruire une maison et faire 2 logements à but locatif dans la deuxième.

Le cout serait de 350000 € TTC.

M CIAPA trouve cela très cher, car avec l'achat le cout global est de 430000 €.

M SENAT demande pour les subventions. M le Maire précise que pour ce projet les subventions ne sont pas importantes.

Mme DUREAU demande si le cout ne sera pas réduit quand nous aurons les devis des entreprises.

Mme CALVI dit que par expérience c'est en général l'inverse.

M CIAPA dit aussi que ces maisons peuvent être revendues.

M le Maire évoque les possibilités pour ce bien.

M MASSON précise aux conseillers qu'investir cette somme pour la commune, c'est énorme.

Mme DUREAU dit qu'effectivement pour une petite commune il n'est pas possible de supporter un tel cout.

M le Maire invite les conseillers à prendre une décision sur le devenir de ces maisons :

- faire les travaux ;
- attendre
- vendre les maisons

Vote : 0 voix pour faire les travaux, 3 voix pour attendre, 6 voix pour vendre, 1 abstention.

Travaux cuisine, subvention :

Précision des travaux de la cuisine sur les plans. Mise aux normes chambre froide, agencement plus fonctionnel.

M le Maire précise que pour demander des subventions, il faut voter les travaux.

Les travaux se montent à 40600 € HT, auquel il faut ajouter les honoraires de l'architecte et le bureau de contrôle, soit au total 46972 € HT.

Vote : 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention pour valider les travaux de la cuisine et demander des subventions auprès de l'Etat (DETR), de la Région, du Département et autres demandes.

Avant toute réalisation, un point sera fait quant au chiffrage définitif du montant des travaux et des subventions allouées.

CCLG : modification statutaire :

M le Maire lit les modifications des statuts de la CCLG.

Vote : 6 voix pour et 4 abstentions pour la modification des statuts de la CCLG

Questions diverses :

M SENAT nous propose de voir s'il y a possibilité de mettre la devise de la République sur la Mairie : « Liberté Egalité Fraternité ».

M le Maire lit un courrier envoyé à la CCLG concernant la voirie d'intérêt communautaire.

La CCLG souhaite plus d'équité et de solidarité. M le Maire demande à la CCLG que la voirie soit traitée selon ces valeurs. En effet, la CCLG revoit les routes d'intérêt communautaire qui vont ainsi passer de plus de 100 km à 33 km.

Castelnau d'Arbieu gardera plus de 5 km, car ses routes sont très fréquentées, plus de 250 véhicules par jour.

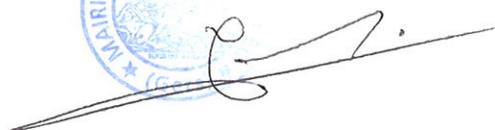
La CCLG va demander pour ces voiries à la commune 2500 € par km par an, soit l'intégralité des couts d'entretien qui vont devenir à la charge de Castelnau d'Arbieu.

Il n'y donc plus aucune solidarité concernant ces routes, alors qu'elles servent bien au déplacement de population de diverses communes, et revêtent donc bien un intérêt communautaire.

A titre d'exemple, font partie des postes d'intérêt communautaire avec solidarité et équité : les chemins de randonnées ; transport à la demande, école de musique, etc...

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 22 h 58.

Le Maire



Le Secrétaire

